



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 29

du 18 octobre 2025

Une pseudo non-conformité ?

Les micropieux ont été réalisés en juillet 2024 par la société SEFI INTRAFOR.

Les travaux ont été immédiatement arrêtés sur la base d'un constat de non-conformité par l'Architecte en chef des monuments historiques et repris par la Mairie de Montmorillon.

Lors de notre Assemblée générale du 15 mai 2025, Il résultait des échanges avec Alain MAILLET, représentant Monsieur le Maire de Montmorillon à notre Assemblée générale, que, pour eux, un flou persistait sur la conformité ou la non-conformité des micropieux, et ils attendaient le déblocage...

Pour permettre de sortir de ces 10 mois de flou, nous lui avons donc demandé de transmettre à Monsieur le Maire notre proposition qui consistait, compte tenu de l'incompétence déclarée des services techniques de la Mairie en ce domaine, à faire appel à un expert indépendant qui leur permettrait d'arrêter d'espérer un déblocage, pour, enfin, agir avec efficacité...

15 mois après l'arrêt des travaux, la supposée "non-conformité" des micropieux n'est toujours pas démontrée. L'avocat de la mairie devrait saisir un juge pour obtenir, enfin, la désignation d'un expert judiciaire...

Que de temps perdu !...

Quand la statue sortira-t-elle du placard ?

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale du 15 mai 2025, nous avons adressé un courrier à Monseigneur Jérôme BEAU, le nouvel Archevêque de Poitiers pour lui transmettre la demande suivante : *« que la statue de la Vierge "dite miraculeuse" de l'église Notre Dame soit hébergée dans l'église Saint-Martial de Montmorillon où elle pourrait être rendue visible, jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver sa chapelle dans l'église Notre Dame à laquelle elle est patrimoniallement liée ».*

Le 24 juin 2025, nous avons reçu la réponse de Mgr Jérôme BEAU, Archevêque de Poitiers, qui autorise l'exposition de la statue pour les grandes fêtes mariales.

Le 3 juillet 2025, nous avons donc demandé à Monsieur l'Abbé Auguste O.J. SAMBOU de bien vouloir nous accorder un entretien pour nous faire part des dates qui pourraient être retenues et des mesures à mettre en œuvre pour la bonne exposition de cette statue dans l'église Saint Martial à ces occasions.

Le 11 septembre 2025, pensant qu'avaient pu être définies les dates des grandes fêtes mariales où la statue de la Vierge de l'église Notre Dame serait exposée dans l'église Saint Martial à ces occasions, conformément à la décision prise par Monseigneur Jérôme BEAU suite à notre demande, nous avons demandé à Monsieur l'Abbé Auguste O.J. SAMBOU de bien vouloir nous communiquer ces dates afin d'en faire part aux membres de notre association.

Monsieur l'Abbé Auguste O.J. SAMBOU nous a répondu que les dates seraient communiquées à la population par publication sur le site de la Paroisse Sainte Jeanne Elisabeth en Montmorillonais.